

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 11 juillet 2024, à 19 h 00, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir (<i>absent</i>)	M. Michel Fontaine
Mme Marie-Soleil Poulin	M. Simon Normandin
M. Jean-Claude Daoust (<i>absent</i>)	M. Mario St-Pierre

Et madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron.

2024-07-11-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2024-07-11-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolutions
 - 3.1. Embauche aide-voirie
 - 3.2. Modification résolution 2024-07-08-18 Adoption du règlement numéro 340 modifiant le règlement de zonage 237-14 et ses amendements
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2024-07-11-03 EMBAUCHE AIDE-VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a procédé à l'affichage d'un poste d'inspecteur adjoint/inspectrice adjointe en voirie et infrastructures;

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines a rencontré des candidats pour ce poste et a fait ses recommandations aux membres du conseil municipal quant à l'embauche d'un nouvel inspecteur municipal adjoint en voirie.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin, et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à embaucher, pour et au nom de la municipalité de Saint-Herménégilde, monsieur Marc Bissonnette pour le poste d'inspecteur municipal adjoint en voirie, selon les termes établis au contrat d'embauche, ce dernier devant commencer vers le 15 juillet 2024.

Adoptée.

2024-07-11-04 MODIFICATION RÉSOLUTION 2024-07-08-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 340 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 237-14 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 10 juin 2024 et qu'un projet du règlement numéro 340 modifiant le règlement de zonage 237-14 et ses

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**


no de résolution
ou annotation

amendements a été déposé à la même séance;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance régulière du 10 juin 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté par résolution numéro 2024-06-10-24 à ladite séance;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation devait être tenue le 8 juillet 2024, à 18 h 45, au Centre communautaire, au 776, rue Principale à Saint-Herménégilde.

ATTENDU QUE cette consultation publique n'a pas eu lieu.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 2024-06-10-24 Avis de motion Règlement numéro 340 modifiant le règlement de zonage 237-14 et ses amendements afin de reporter la consultation publique au 12 août 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter la modification à la résolution 2024-06-10-24 Avis de motion Règlement numéro 340 modifiant le règlement de zonage 237-14 et ses amendements, afin de reporter la consultation publique au 12 août 2024.

Une **assemblée publique de consultation** sera tenue le 12 août 2024, à 18 h 45, au Centre communautaire, au 776, rue Principale à Saint-Herménégilde. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement 340 et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.


Adoptée.

2024-07-11-05 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-07-11-06 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19 h 08.


Directrice générale et greffière-trésorière par intérim


Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.